



Délibération n° 21

Conseil Municipal du Jeudi 26 Juillet 2018

Direction des Finances

Domaine de compétence :  
7.1 – Finances - Décisions Budgétaires

Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
18/07/2018

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 11

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33  
Arrivée de Mme BEURAIN à 18 h 40

Affiché le 27/07/2018

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 33 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 18 h 40).

**Secrétaire de séance :** Madame Kathy HANQUEZ

Objet : Décision Modificative N°1 – Budget Annexe Mareïs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Décision modificative n°1 – Budget annexe Mareïs

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°25 du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget annexe « Mareïs »

**Vu** la nécessité de procéder à l'augmentation des crédits affectés au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » afin de régulariser le compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs »

**Vu** la présentation de demandes d'admission en non valeur n°3229820211 jointes en annexe, déposées par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer pour un montant total de 1 512,49 €, répartie sur 13 titres de recettes émis entre 2013 et 2017, sur le budget annexe « Mareïs »,

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-Mer dans les délais réglementaires,

**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

**Considérant** qu'il convient d'abonder le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » afin de procéder aux écritures relatives à ces créances,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2018 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
65	6541	Créances admises en non-valeur	1 512,49 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	-2 012,49 €
<b>TOTAL :</b>			<b>0,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del21-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018